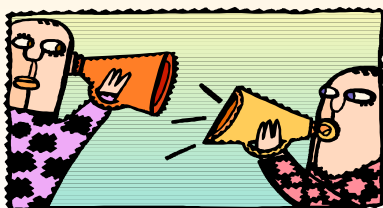


Face à la plus grave
attaque dirigée
contre les statuts
des enseignants du
second degré depuis
50 ans, le SNCL-
FAEN appelle les
professeurs des col-
lèges et des lycées à
faire solidairement
grève le lundi 18 dé-
cembre 2006 pour
dénoncer le projet
ministériel de modifi-
cation des décrets
statutaires de 1950.



Attaque sans précédent des sta- tuts des enseignants.

Le projet concocté par le Ministère constitue une **remise en cause sans précédent de nos statuts** :

- Possibilité d'affectation sur 2 ou 3 établissements, y compris sur 2 communes non limitrophes.
- Imposition de la bivalence à presque tous les enseignants:
 - en collège ;
 - mais également en lycée (LEGT), par exemple en philo, langues, génie civil, etc. ;
 - y compris aux PLP des disciplines professionnelles et aux professeurs d'EPS ;et selon des modalités de rémunération discriminatoires.
- Possibilité d'imposer la totalité du service dans la discipline de la mention complémentaire pour ceux qui l'auront.
- Suppression d'un nombre important d'heures de première chaire.
- Maintien des PLP à l'écart du bénéfice de l'heure de première chaire.
- Suppression de la décharge pour cabinet d'Histoire Géographie et langue.
- Suppression de l'heure de labo en SVT ou sciences physiques lorsqu'un personnel de service sera mis à disposition pour une heure ou deux.
- Suppression programmée des groupes de langues à faible effectif et regroupement des élèves dans des groupes plus importants.
- Disparition de l'UNSS dans de nombreux établissements.



**Si les enseignants ne défendent pas
leurs intérêts, personne ne le fera à leur
place.**

CNGA-CGC, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT

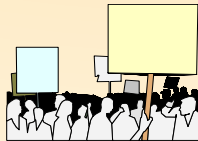
Décret sur  les obligations de service des enseignants

L'intersyndicale nationale appelle les personnels du second degré à la grève le 18 décembre

L'intersyndicale du second degré, qui représente plus de **99% des personnels**, manifeste depuis maintenant plusieurs semaines sa **totale opposition au projet de décret sur les obligations de service des enseignants du second degré**. L'objectif premier de ce texte est de **supprimer des postes** dans le cadre d'une logique budgétaire qui a déjà conduit à une **dégradation sans précédent** des enseignements du second degré.

Le ministre a clairement exprimé, lors de l'audience qu'il a accordée à l'intersyndicale au bout de 5 semaines, le 29 novembre, qu'il **n'entendait pas tenir compte de cette opposition**. Le ministre a choisi de **passer en force** en convoquant le **Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM)** le 11 décembre et en inscrivant à son ordre du jour le projet de décret. Devant le **refus de siéger de la parité syndicale**, il **re-convoque le CTPM le 18 décembre** sur le même ordre du jour.

L'intersyndicale, réunie le 11 décembre, décide en conséquence d'appeler les personnels du second degré à la **grève le 18 décembre** et à **manifestier partout en France**. Les personnels signifieront ainsi au Ministre leur double exigence de **retrait du projet de décret** et d'**ouverture de véritables discussions** pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.



Paris, le 11 décembre 2006



Hors classes

L'arbitraire gagne du terrain

Les projets de notes de service relatifs à l'accès aux **hors classes** confirment la volonté de l'Administration de lier davantage encore au "**mérite**" ces promotions, avec tout l'arbitraire que cela comporte.

Les circulaires nationales sur l'accès à la hors classe des enseignants et personnels d'éducation franchissent un **nouveau pas dans l'arbitraire et la mise en concurrence des collègues**.

En liant le déroulement de carrière à l'**appréciation quasi unique des supérieurs hiérarchiques**, le Ministère **dégrade** considérablement le droit à un déroulement de carrière complet et **renforce son autoritarisme** sur les enseignants.

Il provoque des **injustices inacceptables**. Certains collègues, si les critères d'accès à la hors classe n'évoluent pas, seront définitivement exclus de ce grade.

Vous pouvez mesurer ce que cela provoquerait dans votre établissement. Parmi vos collègues, certains seront écartés alors qu'ils ont le même investissement que les autres. Est-ce là de bonnes conditions pour motiver **le travail en équipe, gage d'efficacité?**

Cette situation est intolérable.

L'intersyndicale proposera prochainement une **pétition collective** partant des établissements scolaires en direction des recteurs pour exprimer votre refus commun de telles mesures et réclamer le droit pour tous d'accéder à l'indice terminal de la hors classe.

Nous sommes toutes et tous concernés

Les raisons d'exprimer notre vif mécontentement s'accroissent. Ces **remises en cause de nos statuts**, la **diminution du nombre des enseignants qui accéderont à la hors classe** portent atteinte au statut social des enseignants, dont le métier est de moins en moins considéré.



NE LAISSONS PAS FAIRE:

LE 18 DECEMBRE, TOUS EN GREVE